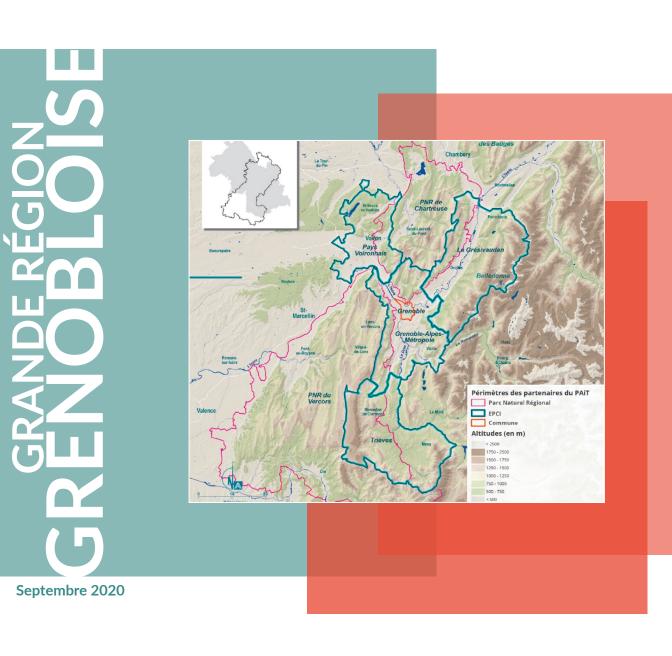




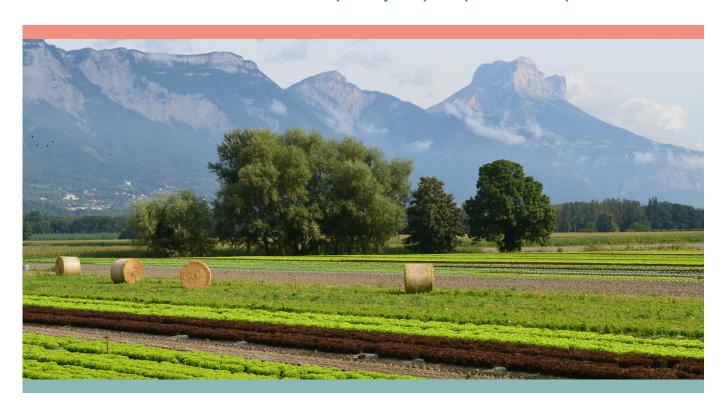


La coopération alimentaire interterritoriale de proximité en grande région grenobloise



La coopération alimentaire en grande région grenobloise mobilise six territoires voisins et sept collectivités; Grenoble Alpes Métropole¹, la Ville de Grenoble, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, les parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse.

Elle est l'héritage d'une coopération engagée de longue date dans le cadre d'un partenariat autour de l'agriculture. "Elle témoigne de la volonté politique de traiter la question de l'alimentation à une échelle interterritoriale : c'est l'échelle de gouvernance propice à la structuration d'un système alimentaire cohérent et à la hauteur des multiples enjeux qu'il représente." In flyer PAT



Le territoire et son organisation

Le territoire

"L'assemblage des périmètres administratifs des différents partenaires dessine les contours d'un vaste territoire de montagnes et de vallées, riche d'une grande diversité agricole. Il s'étend sur plus de 100 km du Nord au Sud et accueille en son centre, le vaste bassin de vie grenoblois très contraint physiquement.

Ce dernier, peuplé et dynamique, exerce une pression foncière importante. Il constitue en revanche un lieu de consommation majeur pour les productions agricoles locales." In Flyer PAIT.

Le périmètre regroupe 272 communes (182 en Isère, 31 en Savoie et 59 en Drôme) pour 670 000 habitants. L'Isère et le Drac sont les traits d'union entre les massifs et entre les hommes.

Le climat est montagnard, par nature contrasté et sous tension. Grenoble Alpes Métropole est métropole depuis 2015 : elle regroupe 49 communes pour 450 000 habitants.

L'organisation politique

Après la région urbaine lyonnaise, la région urbaine grenobloise est le deuxième grand territoire urbain français à avoir investi la question agricole. L'intercommunalité du Pays Voironnais de l'époque, le SMAV¹, installe en effet sa commission agriculture dès 1976, suite au rejet du projet de ville nouvelle par la profession agricole et les élus locaux. En 1984, les intercommunalités des trois branches de l'Y Grenoblois, la Chambre d'agriculture et le Département créent l'Association pour le Développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG) qui portera le premier programme agricole de l'Y Grenoblois (1984 – 1988). Aides aux unités de transformation et aux circuits courts, appui au développement du maraîchage, marque collective territoriale, sensibilisation du consommateur sont déjà au programme.

La politique agricole de l'Y Grenobloise est déclarée politique pérenne en 1989. L'ADAYG et ses partenaires initieront par la suite nombre d'innovations en matière de planification, de gestion concertée de l'espace, de filières, de circuits de proximité, d'environnement, d'action culturelle et autres coopérations nationales et européennes.

La stratégie est alors déclinée en PAIT...

Les massifs et leurs parcs naturels régionaux n'étaient pas en reste non plus, en Vercors d'abord puis en Chartreuse. Et le Trièves avait initié en Isère, la politique territoriale d'intervention et de stockage du foncier agricole ainsi que la lutte contre les friches.

Au-delà de la prise en compte des circuits de proximité et des initiatives citoyennes (AMAP notamment), les premiers signes de la mise à l'agenda de l'alimentation datent de la semaine du goût de l'Y Grenoblois (1996), mais surtout de la participation de l'ADAYG, de Grenoble Alpes Métropole et du Pays Voironnais au projet Interreg 4G Rururbal (2007) porté par la Comarca de Granollers en Catalogne. A la suite de Rururbal, le Pays voironnais centrera son projet Leader sur l'alimentation et la Forêt et Terres en villes dont l'ADAYG était un des six membres fondateurs, initiera le projet Gouvalim (2008 – 2011), première état des lieux et analyse des actions des agglomérations et métropoles en matière d'alimentation.

Après la dissolution de l'ADAYG en 2012, le département et les chambres consulaires mirent en place le pôle agro-alimentaire isérois en impliquant les principales intercommunalités de l'Y Grenoblois. Dans le même temps, la Région Rhône-Alpes favorisera la coopération entre territoires voisins bénéficiaires d'un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) considérant que certaines thématiques durables étaient trop à l'étroit dans le seul périmètre d'un CDDRA.

Après quelques vicissitudes politiques (création et dissolution du syndicat mixte Vega constitué entre Grenoble Alpes Métropole et le Pays Voironnais au gré de leurs majorités politiques), la démarche de stratégie alimentaire interterritoriale (SAIT) s'installa en 2015 par la constitution d'un groupe d'élus de plusieurs territoires.



Cette stratégie privilégie l'entrée agricole de l'alimentation. En accord avec tous, fin 2015, le PNR du Vercors candidate à l'appel à projet du PNA pour faire financer une partie de son travail d'animation.

Le PAT n'est pas encore perçu comme l'outil de la nouvelle stratégie mais plutôt comme une opportunité financière. C'est la biennale des villes en transition tenue à Grenoble qui aidera à une émergence plus complète de la question alimentaire et à une prise de conscience des enjeux du dispositif PAT. Le collectif alimentaire citoyen grenoblois est créé après la 1ère Biennale en 2015.

Et lors de la deuxième biennale de 2017, la ville témoigne de son intérêt pour l'élaboration d'un PAT. Finalement, après échanges avec Grenoble Alpes Métropole, elle rejoint la démarche SAIT comme septième territoire. La stratégie est alors décliné en PAIT qui est labellisé par le Ministère le 1er août 2020.

La coopération interterritoriale en matière d'agriculture et d'alimentation

Pour les partenaires locaux, la politique alimentaire s'inscrit dans un périmètre géographique plus large qu'une politique agricole. La politique agricole renvoie à la logique de l'offre et la politique alimentaire plutôt à celle de la demande.

Les six orientations du PAIT

- **1 -** La gouvernance pour construire et faire vivre un système alimentaire : partager, coopérer, accompagner
- **2** La dimension environnementale et sanitaire au cœur de la transition alimentaire : énergie-climat, sols vivants, biodiversité, déchets
- **3 -** La protection du foncier et des outils productifs agricoles stratégiques : préserver, mobiliser, transmettre
- **4 -** L'accompagnement des porteurs de projets locaux et des filières-clés depuis la production jusqu'à la commercialisation : produire, transformer, distribuer
- **5** Soutenir l'évolution des comportements alimentaires en vue de pratiques saines, responsables et solidaires en se concentrant sur les plus jeunes et les plus vulnérables : former, sensibiliser, se nourrir
- **6 -** La valorisation des savoir-faire et des produits dans l'offre touristique : valoriser, inciter, découvrir Pour Grenoble Alpes Métropole, le PAIT est le volet alimentaire du PCAET, son évaluation sera une part importante de l'évaluation du PCAET.



Les actions menées

Chaque année, les sept territoires arrêtent la feuille de route et précisent par action : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, le budget, la gouvernance, la méthodologie et les indicateurs qui sont définis avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG). Entretien Terres en villes, avril 2020

Les actions territoriales simples ne sont pas dans le programme interterritorial d'actions. Il faut au moins que 2 ou 3 territoires aient un projet commun pour qu'une action soit retenue dans le PAIT. "On a la volonté d'emmener le territoire vers ce que l'on a déjà expérimenté : cf. le Groupement d'Intérêt Public² auquel adhèrent actuellement la Métropole, le Grésivaudan, la communauté Cœur de Chartreuse. Le Vercors se sent moins concerné." Entretien Terres en villes, avril 2020

La feuille de route 2020 comprend 5 actions dont l'une a été remise à plus tard en raison de la pandémie :

- **1 -** Restauration collective Comment accompagner le maitre d'ouvrage de restauration collective vers une évolution des pratiques, plus de produits locaux et plus de repas végétariens. 30 000 euros en 2020
- 2 Mise en place de la Loi Egalim et comment aller au-delà de la Loi Egalim. 20 000 euros
- **3 -** Changement des pratiques alimentaires. Non retenue par l'AAP PNA, cette opération a finalement bénéficié de 45 000 euros dans le cadre du programme de coopération inter Leader Chartreuse Belledonne, Pays voironnais et Trièves.
- **4 -** Adaptation des pratiques agricoles au changement climatique et accompagnement à la relocalisation Préfiguration actuellement : 5 000 euros
- **5** Mise en place de la lutte contre les déchets : action reportée

La feuille de route 2020 comprend 5 actions...

La gouvernance de la coopération alimentaire

Instances politiques

Le comité de pilotage comprend tous les vice-présidents en charge de l'agriculture et de l'alimentation des 6 territoires, plus la conseillère déléguée à l'alimentation de la Ville de Grenoble, plus des vice-présidents divers comme le vice-président de la Métropole en charge du climat-environnement, le vice-président du parc de Chartreuse dédié aux questions d'énergie, la vice-présidente du Pays Voironnais en charge du tourisme etc. Les Chambres consulaires sont actuellement représentées par la seule Chambre d'agriculture : les autres Chambres ont du mal à suivre les travaux mais le Pôle Agroalimentaire a changé la donne. La Chambre des métiers devrait rejoindre le comité de pilotage dans l'avenir.

Le Collectif Autonomie Alimentaire est membre du comité de pilotage depuis 2019 : il comprend dans ses rangs actuellement Alliance, Peuple et Culture, des RSE d'entreprises (Orange...) », Terres vivantes... Le comité de pilotage se réunit tous les 2/3 mois.

Association des parties prenantes : le conseil de l'alimentation...

Il représente toutes les parties prenantes à la manière d'un forum. La première réunion du Conseil de l'Alimentation a eu lieu le 11 avril 2019 associant séance plénière et quatre ateliers. Le premier atelier portait sur la mise en cohérence du PAT avec les Plans Climat, les chartes de parcs, les TEPOS...

Instances techniques

Dans la phase de mise en œuvre du PAT, le comité technique a été élargi au-delà de l'agriculture et animé par la Métro. Il regroupe les chargés de mission des six territoires. "Quand on ajoute tout, on se voit au moins une fois par mois. Avec les techniciens du pôle agro-alimentaire, on se voit une fois par semaine." "Ce qui fonctionne bien aussi, c'est que pour certains évènements, un technicien représente tous les autres." Entretien Terres en villes, avril 2020

En plus du comité technique, ont été installés beaucoup de groupes de travail par action.

L'animation

La métropole pilote le PAIT : elle assure l'animation, le secrétariat et le portage financier des études à faire. Depuis 6 mois, a été initié un partenariat avec l'agence d'urbanisme qui est aussi un animateur du territoire puisque tous les territoires sont membres de l'agence d'urbanisme. L'AURG anime au quotidien l'interterritorial dans la perspective de la rédaction et du dépôt du dossier PAIT auprès du Ministère et sans doute plus pour la suite. L'animation s'est professionnalisée.

Autres modalités d'animation de l'interterritorialité

Le contrat de réciprocité Métro/Trièves

L'idée de Contrat est une réponse aux menaces de fermeture de la ligne ferroviaire Grenoble/Gap/Sisteron (Etat/SNCF). Il fallait prouver les liens organiques entre les deux territoires pour le tourisme et la vie des habitants. La communauté de communes du Trièves, Grenoble Alpes Métropole mais aussi le Département ont alors signé un contrat de réciprocité qui sera suivi d'un Contrat de Transition Ecologique.

Le PAIT a été intégré au Contrat de réciprocité. Grâce à cela, le Trièves se reconstitue une ingénierie agricole avec une chargée de mission Agriculture.

Articulation avec le Pôle Agro-alimentaire Isérois

La marque ISHère qui est une marque sur les produits, fonctionne bien : "Les volumes sont de plus en plus importants. De plus en plus d'artisans, de transformateurs en font partie (80 boulangeries). IsHère cela parle aux gens contrairement à Y Grenoblois. Elle va encore prendre de l'ampleur avec la plateforme à destination des professionnels." Entretien Terres en villes, avril 2020 Le Département a su fédérer autour de lui la métropole qui finance également le pôle et les autres territoires. "Il a beaucoup d'argent : on peut compter sur lui pour le Pôle et le PAIT." Entretien Terres en villes, avril 2020

Enseignements à dires d'acteur

Aux dires des personnes enquêtées, les enseignements sont les suivants :

Les conditions de réussite

- L'effet de groupe entre élus et plus spécifiquement entre techniciens maintenant : réactivité pour le COVID 19 "Dès qu'on peut, on met les nouveaux élus et techniciens dans un bus pour voyage d'étude." Entretien Terres en villes, avril 2020
- La professionnalisation de l'animation et la création d'outils collaboratifs grâce à l'AURG qui a amené méthode et rigueur
 - un drive structuré par l'AURG
 - Le Flyer 4 pages du PAT

En 2020, le Mois de l'alimentation en octobre sera le 1er outil de communication.

- L'apport de la DRAAF qui a fait avancer une vision plus systémique du PAIT
- Les apports de Terres en villes et du RnPAT ont fait avancer la réflexion mais seul le Pays Voironnais et la Métro y participent : "Grenoble Alpes Métropole a clairement bénéficié de cette culture. Mais c'est difficile de diffuser à quelqu'un qui n'y participent pas (cf ordre de mission). "Entretien Terres en villes, avril 2020

Les freins et difficultés

• Les cadres nationaux: "faire un groupement d'achat à 6 pour une dépense de 6 000 euros ne nous aide pas" Entretien Terres en villes, avril 2020

les préconisations

• "Aller tout de suite dans le PAT"

Pour en savoir plus

Lilian VARGAS, Chef du Service agriculture, forêt, biodiversité, montagne Grenoble-Alpes Métropole 3 rue Malakoff - CS 50053 38031 GRENOBLE cedex1 04 76 59 58 09 / 06 70 23 72 74

lilian.vargas@lametro.fr

Karine BERTHAUD

Chef du service Agriculture Communauté d'agglomération du Pays Voironnais Le Quartz 40 Rue de Mainssieux 38500 Voiron

Bibliographie

Darrot C. et Cormery A., Frise historique de la gouvernance alimentaire, in Livret de recherche Frugal : Comprendre les systèmes alimentaires urbains : Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020

Bonnefoy S., Le Projet Alimentaire Territorial dans les trajectoires des politiques agricoles et alimentaires des agglomérations Frugal, in Livret de recherche Frugal: Comprendre les systèmes alimentaires urbains: Flux alimentaires, systèmes d'acteurs et Formes urbaines, 2020

Fiche réalisée par Terres en villes dans le cadre de l'étude benchmark effectuée pour le compte du Pôle Métropolitain, fiche mutualisée avec le RnPAT.







Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.









Terres en villes Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

> www.terresenvilles.org 22, rue Joubert 75009 Paris